ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

greffiers

Question écrite n° 54647

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des personnels des greffes. Chargés d'assister le juge dans l'exercice de ses fonctions et d'authentifier les actes juridictionnels, les greffiers remplissent des missions indispensables au bon fonctionnement de la justice. Dans la pratique, leurs activités sont variées et dépassent les prérogatives qui leur ont été dévolues par la réglementation, avec par exemple l'accomplissement des tâches administratives et de gestion de la juridiction. Le rapport du groupe de travail présidé par un conseiller à la Cour de cassation propose la création d'un statut de greffier juridictionnel qui permettrait de répondre aux attentes des fonctionnaires de la Justice. Mais outre la question du statut se pose également celle des effectifs. Depuis plusieurs décennies, les greffiers tout comme les autres personnels judiciaires sont confrontés au manque criant de moyens humains. Malgré les efforts de ces deux dernières années et un très grand investissement du personnel, les moyens sont insuffisants pour faire face à l'accroissement des contentieux entraînant de fait une détérioration préoccupante des conditions de travail. Ceci est accru lorsque les locaux sont exigus et ne sont plus fonctionnels comme ceux du tribunal de Perpignan. Il souhaiterait connaître les actions que comptent mener le ministère afin de répondre aux attentes des greffiers et de l'ensemble du personnel judiciaire.

Données clés

Auteur : M. Jacques Cresta
Circonscription : Pyrénées-Orientales (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54647
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 avril 2014, page 3516